



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75484 Paris Cedex 10

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro du 53 du 17 octobre 2016

Inspecteurs Divisionnaires
CAPN n°3 du 6 octobre 2016

Mutations et nominations 1er semestre 2017 des chefs de service comptable de 1^{ère}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e catégories (postes C1) et examen des candidatures pour recrutement HM

Dans leur déclaration liminaire (voir ci-dessous), les élus de **F.O.-DGFIP** ont souligné le contexte préélectoral qui autorise les potentiels Présidents à surenchérir pour proposer des réformes visant à briser la fonction publique dans ses statuts et pour supprimer encore plus de fonctionnaires. Les effets collatéraux des fusions, déclassements, évictions accroissent la démotivation des IDiv HC face au faible nombre de postes offerts à ce mouvement. Les collègues comptables d'organismes touchés de plein fouet par la réforme territoriale et les comptables des TAF supprimés ne sont pas en reste : aucun retour prioritaire ne leur est proposé.

Les élus de **F.O.-DGFIP** ont abordé également la sensible question des quotas d'accès aux postes HEA3 et de l'effet pernicieux du système mis en place depuis 2015.

Rappelons ici que c'est grâce à **F.O.-DGFIP** que fut abondé le quota alloué aux IDiv HC et aux IP pour l'accès aux postes CSC3 HEA lors du cycle de discussions 2014/2015 des nouvelles règles de gestion. Sur la seule intervention de **F.O.-DGFIP**, le quota IDiv a été remonté de 10 % à 30 % et celui des IP de 5 % à 10 %. Mais, au-delà de ce chiffrage, ce mécanisme de quota, tel qu'il a été construit, amplifie l'éviction des IDiv HC de ces postes HEA3 où leur taux de rotation est deux fois plus élevé que celui des AFIPA ; ces derniers arrivant dessus en étant plus jeunes et y restant, de fait, bien plus longtemps.

Compte rendu des points forts de cette CAPN

Faits marquants et éléments chiffrés de cette CAPN :

Lors de cette CAPN, les élus **F.O.-DGFIP** ont dû argumenter pour infléchir la rigidité de la Direction Générale campée sur ses règles de gestion imparfaites pour des dossiers méritant vraiment une souplesse de traitement :

- 1 174 demandes d'AFIPA, IPFIP et IDiv HC à ce mouvement, contre 940 au mouvement 2016-2 et 1 062 au 2016-1 ;
- 30 067 vœux au mouvement 2017-1 contre 26 200 au 2016-2 et 30 410 au 2016-1 ;
- 43 mutations à équivalence contre 18 au 2016-2 et 35 au 2016-1. Elles permettent à 39 cadres d'exercer leur priorité absolue pour se repositionner sur un poste du niveau qu'ils occupaient avant reclassement ;

➤ les promotions (détaillées dans le tableau ci-après) sont au nombre de 110 (y compris PSP et postes sensibles hors quota) contre 55 au 2016-2 et 62 au 2016-1 ;

◆ Aucune vacance ne subsiste à l'issue des différents mouvements de promotion.

DÉTAIL DES PROMOTIONS DU MOUVEMENT 2017-1

	TOTAL	AFIP	AFIPA	IP	IDIV ex IP	IDIV HC
HEC						
Promotions hors PSP	2	1	1			
PSP HEC	0					
HEB						
Promotions hors PSP	3		3			
Promotions nouvelle entité	5		4			1
PSP HEB	5		4			1
HEA						
Promotions hors PSP	4		2			2
Promotions nouvelle entité	6		1	1	4	
PSP HEA	7		3	2	1	1
HEA-1 (ex 1040)						
Promotions hors PSP	8		2	2	2	2
Promotions nouvelle entité	9		2		3	4
PSP HEA-1	16		4	1	7	4
1015						
Promotions hors PSP	10		3	2	2	3
Promotions nouvelle entité	12			1	1	10
PSP 1015	24			5	7	12
Sous-totaux						
<i>Sous-total promotions hors PSP</i>	27	1	11	4	4	7
<i>Sous-total promotions nouvelle entité</i>	32		7	2	8	15
<i>Sous-total PSP</i>	52		11	8	15	18
TOTAL PROMOTIONS	111	1	29	14	27	40

Cette CAPN des cadres en statut d'emploi de chef de service comptable reflète le grippage de ce mouvement tant au niveau des promotions à l'ancienneté ou sur place (soumis à quota), qu'au niveau des mutations et des réintégrations.

Face aux multiples restructurations, « le re-positionnement » des cadres devient un exercice périlleux qui peut déboucher sur des surnombres en Direction ou la gestion d'intérim de postes gelés ou non pourvus.

Seuls 3 IDiv sont promus sur des HEA3 (y compris TAF Sénégal) dont 1 PSP, contre 6 au 2016-2.

Suite aux demandes des différentes Organisations Syndicales, la nouvelle Sous-Directrice RH-1, Mme PELATA, en tant que Présidente de cette CAPN a « relayé » les réponses suivantes :

- les suppressions d'emplois : Le 1^{er} diagnostic qu'elle partage avec les Organisations Syndicales est le fait que « La maison est en mouvement » et elle souligne le caractère atypique de ce mouvement. La Direction Générale se plie aux décisions ministérielles et le Comité Technique Ministériel du 4 octobre 2016 en est l'illustration parfaite avec ses suppressions d'emplois à Bercy. La Présidente se félicite du rattrapage de 500 emplois en prévision du chantier du Prélèvement A la Source (PAS), omettant de préciser que la DGFIP supporte encore 1 815 emplois sacrifiés.
- Les restructurations engendrant des reclassements des postes : sont liées au contexte économique face à cette double conjonction (contexte économique/reclassement), les cadres, « charpente de la DGFIP » devront s'adapter et se remotiver. Fermez le ban !
- Les règles de gestion des A+ : elles seront évoquées lors du GT du 26/10/2016 qui est maintenu et qui procurera des gains indiciaires. Un bilan des règles de gestion devrait sortir prochainement afin de tirer les conséquences des mesures instaurées et d'être en cohérence avec le PPCR. Le but recherché est de donner une visibilité aux cadres à l'horizon 2020. Une intégration des décisions politiques, tel que l'impact d'une nouvelle date de départ à la retraite seront prises en compte durant cette période.
- le double salto : cette demande formulée en liminaire, n'est plus recevable.
- la transmission des avis défavorables : engagement pris par l'ex sous directrice Mme Gontard dans le PV de juin 2016. Mme PELATA va reprendre le PV.
- l'approbation des derniers PV de CAPN : promesse de les voter avant fin 2016.
- la non-saturation des quotas : la Présidente est favorable pour débloquer une situation fermée et sans déroger aux règles de gestion afin de laisser monter des cadres prioritaires. Ainsi, a-t-elle proposé qu'un poste HEC non pourvu par un AFIP soit attribué à un AFIPA à ce mouvement.

Face aux propos ci-dessous de Mme PELATA, **F.O.-DGFIP**, s'est longuement exprimé pour montrer sa divergence d'appréciation.

- « **PPCR est une occasion de revoir les grades** » : **F.O.-DGFIP** réaffirme que ce n'est pas le but de PPCR, ce protocole nivelle toutes les fonctions publiques. L'application que la DGFIP fait de PPCR peut entraîner une catastrophe psychologique, et relancer la guerre des grades par la faute d'un indice terminal inéquitable pour les IDiv HC. Concernant les suppressions d'emplois, c'est la DGFIP qui supporte le plus la réduction des effectifs à hauteur de 2 % alors que d'autres administrations sont à 1,5 % et perdent moins de 100 agents. Pour autant, la DGFIP est une administration à enjeu qui doit se doter d'effectifs suffisants. En effet elle est le fer de lance de l'État, un des leviers en matière économique et financière. Enfin les comptables ne sont pas des enfants gâtés, ils supportent une responsabilité comptable et pécuniaire.
- « **Embrasser et accompagner la DGFIP de demain** » : il n'est donné aucune précision sur les moyens d'accompagner les cadres ?
- « **Maintenant il faut construire l'avenir** » : quel avenir pour les IDiv et en particulier les comptables ? Quand certains élus locaux s'interrogent sur l'obligation ou pas d'avoir un comptable public et que des cabinets privés lorgnent sur ce marché juteux du conseil territorial. (cf article de « La gazette des communes »).

➤ « **la DGFIP prend en permanence le pouls du terrain, elle est à l'écoute de ce qui se passe** » le constat de **F.O.-DGFIP** c'est que cette Direction Générale n'entend pas !

Lors du vote de la CAP, les élus de **F.O.-DGFIP** ont fait le choix de l'abstention afin de dénoncer la maigreur du mouvement et le peu d'avancée obtenue.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Titulaire : Jean-François PAS

Suppléant : Hubert BROTHIER

Expert : Isabelle ROULAND



Déclaration liminaire

*Avant d'aborder les sujets de notre CAPN, les élus **F.O.-DGFIP** souhaiteraient revenir sur la situation quasi préélectorale qui autorise certains candidats ou candidats à la candidature de proposer tout et n'importe quoi concernant le devenir de la fonction publique. Certains se livrent en effet, au sujet de la fonction publique, à une sorte de concours Lépine tant en matière de réforme du statut que de suppressions d'emplois dans le cadre d'une compétition malsaine dépourvue de sens.*

La DGFIP, toujours exemplaire et en avance sur les programmes électoraux mériterait aussi de postuler à ce concours par le biais de son PPCR des cadres, nous y reviendrons tout à l'heure.

*Le PLF 2017 supprime encore 1 815 emplois à la DGFIP alors même que le prélèvement à la source ou P.A.S aurait pu être l'occasion de rompre avec le cercle vicieux des suppressions d'emplois. Les services sont au bord de la rupture et les personnels s'inquiètent des conditions dans lesquelles il sera possible de mettre en œuvre cette pseudo-réforme contre laquelle **F.O.-DGFIP** se bat depuis le début.*

Les « lignes directrices » de notre Directeur Général prônent la concentration du réseau comme palliatif au manque de personnel. Afin de faciliter ces restructurations, la Direction veut également revoir les règles de gestion.

La lecture du seul journal officiel et de sa cohorte de postes comptables fermés ou fusionnés suffit à comprendre que le démantèlement est en marche.

Parallèlement, les effets de PPCR commencent à se faire sentir pour les collègues de catégorie B et C qui, pour certains, enregistrent une perte de rémunération.

D'autres ne perdent rien pour attendre et notamment les inspecteurs divisionnaires qui ne voient comme perspective de carrière qu'un déclassement au regard de leur positionnement actuel dans la grille indiciaire de l'ensemble des Fonctions Publiques.

F.O.-DGFIP a, depuis la révélation des propositions de la DGFIP pour les IDiv, constamment dénoncé l'indice terminal des IDiv HC à horizon 2020 qui les relègue au 1^{er} niveau de grade de la catégorie A. Rappelons que dans les statuts actuels datant de 2010, ce qui est très récent, les IDiv HC et les AFIPA terminent au même indice sommital 985 brut. La Direction Générale dit vouloir proposer aux IDiv - les perdants de l'indiciaire dans votre projet - la perspective de règles d'accès aux postes comptables indicés plus favorables. Ce n'est qu'une vague promesse qui ne fait que renforcer la détermination de **F.O.-DGFIP** à continuer le combat pour un indice sommital d'IDiv HC à 1015 soit 1027 brut en 2020. Premier effet pervers, c'est de ce déclassement envisagé que découle, parmi d'autres conséquences, la suppression du dispositif d'accès à AFIP en cours et fin de carrière pour les IDiv HC.

Si les propositions indiciaires de la Direction Générale ne changent pas, comment cette dernière compte-t-elle organiser le travail dans le cadre d'une collaboration des différents grades qu'elle aura au préalable dressée les uns contre les autres ?

*Pour clore ce passage sur PPCR, **F.O.-DGFIP** vous laisse méditer le tweeter de la ministre Girardin du 26 septembre dernier : « la fonction publique mérite un management soucieux des parcours, des expériences et des compétences de chacun ». Croyez-vous vraiment que le PPCR mode DGFIP respecte cette volonté politique ?*

Pour en venir à notre CAPN d'aujourd'hui, **F.O.-DGFIP** ne peut malheureusement que constater une fois de plus la mécanique implacable d'éviction des IDiv HC sur les postes CSC3- HEA en promotion : ainsi, de 21 promotions au mouvement 2014-1, 7 aux mouvements 2015-2 et 2016-1, on en arrive à seulement 3 pour le mouvement qui nous occupe.

Toujours concernant cette CAPN, les élus **F.O.-DGFIP** déplorent à nouveau que nos demandes récurrentes sur les fiches de poste restent insatisfaites, en particulier de voir mentionnés le nom et le grade du titulaire du poste et sa date de sortie éventuelle, annotée du motif.

Sur ces mêmes fiches il y a le nom patronymique alors que le nom d'usage serait également nécessaire, comme sur les autres documents fournis.

Les élus **F.O.-DGFIP** dénoncent une fois de plus l'aberration selon laquelle l'accès en PSP aux CSC4 1040 n'est ouvert qu'aux CSC 5 1015 alors que l'une des deux filières (la Gestion Publique) était dépourvue de ce type de poste. **F.O.-DGFIP** réaffirme sa revendication d'une PSP possible de C2 à CSC4 1040 et aussi à CSC3 HEA.

F.O.-DGFIP vous réitère sa demande d'un traitement des promotions par cycle de 10 mouvements sur lesquels s'appliqueraient les quotas et non par l'application en une seule fois du quota sur la totalité du mouvement. Exemple au mouvement 2016-2 : sur 13 promotions HEA il y aurait deux cycles : 1 cycle de 10 et un cycle de 3. Les 6 1^{ers} mouvements seraient pour les AFIPA, le 7e pour un IP, les 8, 9, et 10e pour un IDiv HC, les 11 et 12 pour des AFIPA et le 13e pour un IDiv HC. Au final, les IDiv HC ne

devraient plus se contenter du fond de cuve constituée des postes les moins intéressants.

F.O.-DGFIP demande que le mouvement HEC soit pris hors du quota des AFIP A compte tenu des refus des AFIP de prendre ce poste. À défaut de hors quota, que cette nomination soit prise pour ordre sur le quota.

Nous vous demandons aussi la liste des CV des candidats aux postes sensibles ainsi que les avis des directeurs. Par là même, nous souhaitons un interclassement des listes d'ancienneté CSC consultable sur Ulysse cadres. Vous devez cette transparence aux représentants des personnels que nous sommes.

Dans les dossiers évoqués ce jour figure celui, emblématique, d'une comptable dont l'agence régionale de santé a été supprimée suite à la réforme territoriale. Nous vous avons alerté ici même il y a un an sur ce cas et vous redemandons aujourd'hui de réétudier les possibilités de priorité absolue en mutation pour ces collègues que l'on met devant le fait accompli. Ce qui est valable pour l'ARS l'est aussi pour les TAF entre autres.

En conclusion, et compte tenu de l'entreprise de destruction actuellement à l'œuvre à la DGFIP, **F.O.-DGFIP**, en intersyndicale avec Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques, appelle les agents de tous grades à s'engager dans toutes les actions, locales et nationales, qui seront organisées sur l'ensemble du territoire à partir du 10 octobre et jusqu'à la fin de l'année. Au-delà de cette date, les syndicats signataires appellent les personnels des Finances Publiques à poursuivre la lutte et à se mobiliser de nouveau le 15 novembre 2016 dans une journée de grève nationale dont les modalités seront précisées ultérieurement.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP